

États financiers annuels audités
(en dollars canadiens)



Période close le 31 décembre 2025





KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Tour KPMG

600, boul. De Maisonneuve Ouest, Bureau 1500

Montréal (Québec) H3A 0A3

Canada

Téléphone 514-840-2100

Télécopieur 514-840-2187

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au gestionnaire de placements du Fonds Mageska EcoVision

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds Mageska EcoVision (l'« entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2025;
- l'état du résultat global pour la période allant du 1^{er} octobre 2025 au 31 décembre 2025;
- l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour la période allant du 1^{er} octobre 2025 au 31 décembre 2025;
- le tableau des flux de trésorerie pour la période allant du 1^{er} octobre 2025 au 31 décembre 2025;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période allant du 1^{er} octobre 2025 au 31 décembre 2025, conformément aux Normes IFRS de comptabilité.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.**

Montréal, Canada

Le 30 mars 2026

Fonds Mageska EcoVision

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
États financiers du Fonds Mageska EcoVision	
État de la situation financière	1
État du résultat global	2
État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	3
Tableau des flux de trésorerie	4
Inventaire du portefeuille	5 – 6
Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers	7 - 16

Fonds Mageska EcoVision

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre 2025

	2025
	\$
Actifs	
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	8 116 396
Trésorerie	105 102
Dividendes à recevoir	13 697
Souscriptions à recevoir	650 000
Total des actifs	8 885 195
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	8 885 195
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie	
Catégorie F	2 887 058
Catégorie J	5 998 137
Nombre de parts rachetables en circulation	
Catégorie F	149 398
Catégorie J	315 838
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part	
Catégorie F	19,32
Catégorie J	18,99

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé au nom du gestionnaire,


Administrateur

Fonds Mageska EcoVision

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

Période allant du 1^{er} octobre 2025 (début des activités) au 31 décembre 2025

	2025
	\$
Produits	
Produits d'intérêts aux fins de distribution	320
Revenu de dividendes	25 892
Perte nette réalisée sur la vente de placements	(254 582))
Perte de change nette	(31 687)
Variation nette de la moins-value latente des placements	(117 099)
Autres produits	
Revenu tiré du prêt de titres	171
Produits divers	10
Total des pertes	(376 975)
Charges	
Honoraires de gestion (note 6)	10 242
Charge liée à la taxe de vente	1 534
Coûts de transaction	4 627
Retenues d'impôt	2 077
Total des charges	18 480
Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(396 455)
Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	
Catégorie F	(78 189)
Catégorie J	(317 266)
Nombre moyen quotidien de parts rachetables en circulation	
Catégorie F	115 762
Catégorie J	315 770
Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part	
Catégorie F	(0,68)
Catégorie J	(1,00)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds Mageska EcoVision

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES

Période allant du 1^{er} octobre 2025 (début des activités) au 31 décembre 2025

	2025
	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	
Catégorie F	-
Catégorie J	-
	-
Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	
Catégorie F	(78 189)
Catégorie J	(317 266)
	(395 455)
Distributions aux porteurs de parts rachetables	
À partir du revenu de placement net	
Catégorie F	-
Catégorie J	(1 288)
À partir des gains en capital	
Catégorie F	-
Catégorie J	-
	(1 288)
Transactions sur parts rachetables (note 5)	
Produit de l'émission de parts rachetables	
Catégorie F	2 965 247
Catégorie J	6 315 403
Réinvestissement des distributions	
Catégorie F	-
Catégorie J	1 288
	9 281 938
Augmentation nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	
Catégorie F	2 887 058
Catégorie J	5 998 137
	8 885 195
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	
Catégorie F	2 887 058
Catégorie J	5 998 137
	8 885 195

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds Mageska EcoVision

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Période allant du 1^{er} octobre 2025 (début des activités) au 31 décembre 2025

	2025
	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	
Diminution nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(395 455)
Ajustements pour :	
Perte nette de change	31 687
Perte nette réalisée sur la vente de placements	254 582
Variation nette de la moins-value latente de placements	117 099
Achats de placements	(10 768 619)
Produit de la vente de placements	2 275 915
Coûts de transaction	4 627
Augmentation des dividendes à recevoir	(13 697)
Sorties nettes liées aux activités d'exploitation	(8 493 861)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	
Produit de l'émission de parts	8 630 650
Entrées nettes liées aux activités de financement	8 630 650
Augmentation nette de la trésorerie	136 789
Perte nette de change	(31 687)
Trésorerie, à l'ouverture de la période	–
Trésorerie, à la clôture de la période	105 102
Intérêts reçus	320
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt	10 118

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds Mageska EcoVision

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE

Au 31 décembre 2025

ACTIONS

		\$	\$	%
Placements	Nombre d'actions	Coût moyen	Juste valeur	% de l'actif net
Brésil				
SABESP, CAAE	6 063	205 556	198 474	2,2
WEG SA, CAAE	13 473	150 432	167 171	1,9
		355 988	365 645	4,1
Canada				
Brookfield Renewable Corp.	1 430	88 329	75 290	0,8
Corporation Cameco	667	88 330	83 829	0,9
GFL Environmental Inc.	1 292	80 834	76 176	0,9
Secure Waste Infrastructure Corp.	4 494	82 218	77 611	0,9
Stantec Inc.	617	93 804	79 914	0,9
Waste Connections Inc.	634	149 497	152 598	1,7
		583 012	545 418	6,1
Chili				
Sociedad Quimica y Minera de Chile SA, CAAE	1 439	128 808	135 887	1,5
		128 808	135 887	1,5
Chine				
BYD Co., Ltd., CAAE	8 900	157 313	147 932	1,7
		157 313	147 932	1,7
France				
Engie, CAAE parrainé	4 399	144 170	158 614	1,8
Schneider Electric SE, CAAE	2 088	166 562	157 436	1,8
Veolia Environnement SA, CAAE	6 536	152 905	155 737	1,8
		463 637	471 787	5,4
Allemagne				
Siemens Energy AG, CAAE	853	151 008	164 086	1,8
		151 008	164 086	1,8
Irlande				
Eaton Corp PLC	197	105 255	86 123	1,0
Johnson Controls International PLC	1 548	243 101	254 434	2,9
Pentair PLC	1 473	222 676	210 547	2,4
TE Connectivity PLC	796	266 261	248 566	2,8
Trane Technologies PLC	484	298 004	258 551	3,0
		1 135 297	1 058 221	12,1
Japon				
Daikin Industries Ltd., CAAE	8 619	141 052	150 833	1,7
Tokyo Electron Ltd., CAAE	1 997	302 691	304 524	3,4
		443 743	455 357	5,1
Solde reporté		3 418 806	3 344 333	

Fonds Mageska EcoVision
INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE (SUITE)
 Au 31 décembre 2025

ACTIONS

		\$	\$	%
Placements	Nombre d'actions	Coût moyen	Juste valeur	% de l'actif net
Solde reporté		3 418 806	3 344 333	
Espagne				
Iberdrola SA, CAAE	1 333	149 158	158 078	1,8
		149 158	158 078	1,8
Suisse				
ABB Ltd., CAAE	2 797	287 024	283 973	3,2
		287 024	283 973	3,2
Royaume-Uni				
National Grid PLC, CAAE	1 473	153 343	156 384	1,8
Rolls-Royce Holdings PLC	8 009	173 415	172 806	1,9
		326 758	329 190	3,7
États-Unis d'Amérique				
Advanced Drainage Systems Inc.	575	122 948	114 302	1,3
Albemarle Corp	712	96 593	138 223	1,6
American Water Works Co., Inc.	861	157 919	154 221	1,7
Autodesk Inc.	658	282 237	267 338	3,0
Constellation Energy Corp.	314	162 687	152 253	1,7
Dana Inc.	3 913	123 182	127 610	1,4
Donaldson Co., Inc.	986	115 904	119 987	1,4
Ecolab Inc.	972	365 085	350 234	3,9
EMCOR Group Inc.	111	104 025	93 208	1,0
Emerson Electric Co.	843	165 767	153 565	1,7
EnerSys	660	116 521	132 939	1,5
First Solar Inc.	332	117 730	119 039	1,3
Flowserve Corp	1 320	130 982	125 700	1,4
GE Vernova Inc.	193	159 065	173 132	1,9
Honeywell International Inc.	585	162 472	156 646	1,8
Monolithic Power Systems Inc.	122	167 306	151 771	1,7
NextEra Energy Inc.	1 320	149 764	145 449	1,6
Nextpower Inc.	1 078	138 154	128 889	1,5
Nucor Corp.	694	144 468	155 371	1,7
Republic Services Inc.	518	153 000	150 678	1,7
Sunrun Inc.	4 583	119 057	115 743	1,3
Tesla Inc.	261	169 930	161 106	1,8
Verisk Analytics Inc.	498	156 189	152 899	1,7
Waste Management Inc.	513	155 090	154 702	1,7
Westinghouse Air Brake Technologies Corp.	536	152 740	157 033	1,8
Xylem Inc.	796	165 805	148 784	1,7
		4 054 620	4 000 822	45,0
Total des actions		8 236 366	8 116 396	91,3
Coûts de transaction		(2 871)		
Total du portefeuille de placements		8 233 495	8 116 396	91,3
Autres actifs, moins les passifs			768 799	8,7
Total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables			8 885 195	100,0

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds Mageska EcoVision

Notes annexes

Période close le 31 décembre 2025

1. Création du Fonds

Le Fonds Mageska EcoVision (le « Fonds ») est une fiducie d'investissement à capital variable constituée le 1^{er} octobre 2025 en vertu des lois de la province de Québec aux termes d'une convention de fiducie datée du 7 octobre 2022, modifiée le 1^{er} octobre 2025. Le Fonds a commencé ses activités le 1^{er} octobre 2025. Le siège social du Fonds est situé au 600, rue Lucien-Paiement, Laval (Québec) H7N 0H7 Canada.

Mageska Capital Inc. est le gestionnaire de placements (le « gestionnaire ») et le distributeur de parts du Fonds. RBC Services aux investisseurs et de trésorerie est le dépositaire, l'agent des transferts, l'administrateur et l'agent chargé de la tenue des registres du Fonds et, à ce titre, fournit certains services d'évaluation et d'autres services au Fonds. Le gestionnaire a autorisé la publication des présents états financiers le 31 mars 2026.

2. Objectif de placement du Fonds

L'objectif de placement fondamental du Fonds consiste à générer des rendements financiers attrayants tout en ayant une incidence positive sur l'environnement en investissant principalement dans une combinaison de titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux.

Le Fonds émet de façon continue, au moyen d'une notice d'offre, les séries de parts suivantes :

Parts de série F : cette série de parts est offerte aux investisseurs qualifiés qui les souscrivent dans le cadre d'un programme de services rémunérés à l'acte ou d'un programme de comptes intégrés parrainé par un courtier et qui paient des frais établis en fonction de l'actif à leur courtier.

Parts de série I : cette série de parts est offerte aux investisseurs institutionnels, au gré du gestionnaire. Le gestionnaire négociera les modalités d'achat des parts de série I avec chaque investisseur, y compris les honoraires de gestion et la rémunération au rendement qui seront payés par le Fonds à l'égard des parts de série I de cet investisseur. Aucune commission de vente n'est payable lorsqu'un investisseur achète ou rachète des parts de série I. Un investisseur qui achète des parts de série I doit conclure une convention de parts de série I avec le gestionnaire avant de pouvoir acheter des parts de série I.

Parts de série J : cette série de parts est exclusivement offerte aux actionnaires et aux membres de la famille de Mageska Capital.

Le Fonds peut, à l'occasion, créer d'autres séries de parts sans en aviser au préalable les porteurs de parts ni obtenir leur consentement.

3. Mode de présentation

Les présents états financiers annuels ont été établis conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Les présents états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des placements, qui ont été évalués à la juste valeur.

4. Informations significatives sur les méthodes comptables

Le Fonds a appliqué de manière uniforme les méthodes comptables ci-après à toutes les périodes présentées dans les états financiers.

Instruments financiers

Les instruments financiers peuvent comprendre des actifs et passifs financiers comme les titres de capitaux propres, la trésorerie et les autres créances clients et comptes fournisseurs. Tous les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans l'état de la situation financière lorsque le Fonds devient partie prenante aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de recevoir des flux de trésorerie liés à l'instrument a expiré ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à sa propriété.

Fonds Mageska EcoVision

Notes annexes

Période close le 31 décembre 2025

4. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Classement et évaluation

Les placements sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Le Fonds classe ses placements dans des titres de capitaux propres en fonction du modèle économique suivi pour la gestion de ces actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers.

Ces actifs financiers sont gérés et leur rendement est évalué sur la base de la juste valeur. Le Fonds gère également ces actifs financiers avec l'objectif de tirer des flux de trésorerie par voie de vente.

Actifs financiers et passifs financiers au coût amorti

Les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti comprennent la trésorerie et les dividendes à recevoir.

IFRS 9, Instruments financiers (l'« IFRS 9 »)

Les actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont assujettis au modèle fondé sur les pertes de crédit attendues, comme l'exige l'IFRS 9. Les actifs financiers du Fonds évalués au coût amorti correspondent à des dividendes à recevoir ne comportant aucune composante financement dont l'échéance est d'au plus 12 mois. Le Fonds a donc choisi d'appliquer l'approche simplifiée fondée sur les pertes de crédit attendues, selon laquelle il comptabilise une correction de valeur pour pertes fondée sur le montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Compte tenu de la nature à court terme et de la qualité de crédit élevée des dividendes à recevoir, ils ne sont pas considérés comme dépréciés.

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière si le Fonds a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans le cours normal de ses activités, le Fonds conclut différentes conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation à l'état de la situation financière, mais qui permettent une compensation des montants en cause dans certaines circonstances. Toutefois, dans certaines circonstances telles qu'une faillite ou une résiliation de contrats, les montants connexes peuvent être compensés.

Prêt de titres

Le Fonds consent des prêts de titres par l'entremise de son dépositaire en tant qu'agent de prêt de titres. Les titres prêtés ne sont pas décomptabilisés et continuent d'être présentés dans les actifs financiers à la juste valeur dans les états de la situation financière, puisque le Fonds conserve les risques et les avantages économiques importants liés aux titres prêtés.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont comptabilisés en charges et sont inclus dans les « coûts de transaction » à l'état du résultat global. Les coûts de transaction sont les coûts additionnels qui découlent directement de l'acquisition, de l'émission ou de la sortie d'un placement, ce qui comprend les honoraires et commissions payés aux agents, aux conseillers et aux courtiers, les droits versés aux organismes de réglementation et aux bourses, ainsi que les droits et taxes de transfert. Le coût des placements associé à chaque titre est établi selon la méthode du coût moyen.

Informations sur le capital

Les objectifs, les politiques et les processus du Fonds en matière de gestion du capital sont décrits à la note 2. La structure du capital du Fonds est décrite à la note 5. Les parts rachetables émises par le Fonds constituent son capital. Le capital du Fonds n'est assujéti à aucune restriction d'origine interne ou externe, autre que celles concernant les montants minimums de souscription. En matière de gestion des parts rachetables, le Fonds a pour objectif de veiller à établir un environnement stable lui permettant de maximiser le rendement offert aux investisseurs et de gérer le risque de liquidité découlant des rachats.

Fonds Mageska EcoVision

Notes annexes

Période close le 31 décembre 2025

4. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

Évaluation des placements

Les placements, qui se composent de titres de capitaux propres négociés en bourse, sont comptabilisés dans les états financiers à leur juste valeur, laquelle est déterminée selon le dernier cours négocié ou le plus récent cours de clôture de la principale bourse. Si aucun cours de clôture n'est disponible, la moyenne des cours acheteur et vendeur (cours médian) est utilisée. Si aucun cours du jour n'est disponible, le cours du jour ouvrable précédent est appliqué.

Trésorerie

La trésorerie se compose des dépôts détenus auprès de banques.

Opérations de placement

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération. Les profits et les pertes réalisés découlant des opérations de placement sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré.

Comptabilisation des produits

Le revenu de dividende est comptabilisé à la date ex-dividende.

Instruments financiers – informations à fournir

Selon la hiérarchie des justes valeurs, le plus haut niveau correspond aux cours cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (données d'entrée de niveau 1), et le niveau le plus bas correspond aux données d'entrée non observables (données d'entrée de niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

Niveau 1 Données d'entrée qui reflètent les cours cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels le gestionnaire peut avoir accès à la date d'évaluation.

Niveau 2 Données d'entrée autres que les cours qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement, y compris les données d'entrée provenant de marchés qui ne sont pas considérés comme actifs.

Niveau 3 Les données d'entrée ne sont pas observables.

Les évaluations de la juste valeur ci-dessus sont toutes récurrentes. La valeur comptable de la trésorerie, des dividendes à recevoir et de l'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables se rapproche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. En pareil cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir l'utilisation de données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Veuillez vous reporter à la note 10 pour consulter ces informations.

Monnaie

a) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments des états financiers du Fonds sont évalués dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Les états financiers du Fonds sont présentés en dollars canadiens (« \$ CA »), soit la monnaie fonctionnelle du Fonds.

Fonds Mageska EcoVision

Notes annexes

Période close le 31 décembre 2025

4. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

Monnaie (suite)

a) Conversion des monnaies étrangères

Les transactions réalisées en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle sont comptabilisées aux cours de change en vigueur à la date des transactions. Les profits et pertes de change qui résultent du règlement de telles transactions et de la conversion des actifs et passifs monétaires et non monétaires libellés en monnaies étrangères selon les cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice sont comptabilisés en résultat net dans la période au cours de laquelle ils surviennent. Les profits et pertes de change sur les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés avec les autres variations de la juste valeur.

Estimations comptables critiques et jugements

L'établissement d'états financiers exige que la direction exerce son jugement dans l'application de ses méthodes comptables et qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses concernant l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de l'établissement des états financiers.

a) Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

En ce qui a trait au classement et à l'évaluation des instruments financiers détenus par le Fonds, le gestionnaire est tenu de poser un jugement important pour déterminer si les activités du Fonds consistent à gérer son portefeuille de placements et à évaluer le rendement sur la base de la juste valeur. Cette évaluation repose sur la détermination que le portefeuille n'est ni détenu uniquement pour percevoir des flux de trésorerie contractuels, ni détenu pour à la fois percevoir des flux de trésorerie contractuels et vendre des actifs financiers. Les jugements les plus importants comprennent l'évaluation et la détermination du modèle économique approprié à l'appui du classement des placements du Fonds selon la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »).

5. Parts rachetables

Chaque porteur de parts du Fonds acquiert des parts rachetables qui représentent une participation indivise dans l'actif net du Fonds. Le Fonds offre plusieurs séries de parts (séries F, I et J). Dans chaque série, toutes les parts rachetables comportent les mêmes droits et privilèges. Chaque part rachable confère une voix à toute assemblée des porteurs de parts et un droit égal de participation dans toute distribution effectuée par le Fonds. Les fractions de parts ne confèrent aucun droit de vote. Chaque part rachable est rachable au gré du porteur de parts, conformément à la convention de fiducie, et le nombre de parts rachetables pouvant être émises est illimité. Les parts du Fonds sont entièrement payées au moment de leur émission et ne peuvent généralement pas être cédées, sauf avec le consentement du gestionnaire.

Le tableau suivant présente le sommaire des transactions sur parts rachetables pour la période close le 31 décembre 2025 :

	2025	
	Catégorie F	Catégorie J
Parts en circulation à l'ouverture de la période	–	–
Parts émises contre trésorerie	149 398	315 770
Réinvestissement des distributions	–	68
Parts en circulation à la clôture de la période	149 398	315 838

Fonds Mageska EcoVision

Notes annexes

Période close le 31 décembre 2025

6. Transactions entre parties liées

En contrepartie de ses services, le gestionnaire a le droit de recevoir du Fonds des honoraires de gestion (les « honoraires de gestion »), payables mensuellement, à l'égard de chaque série de parts offerte. Chaque série est responsable des honoraires de gestion qui peuvent lui être imputés, calculés en pourcentage de la valeur liquidative de la série (définie ci-dessous), comme suit :

- Parts de série F – 1,00 % de la valeur liquidative annuelle de la série
- Parts de série I – les honoraires de gestion sont négociés avec chaque investisseur et calculés au niveau des parts
- Parts de série J – 0,425 % de la valeur liquidative annuelle de la série

Les honoraires de gestion sont calculés et s'accumulent chaque jour d'évaluation et sont versés au début du mois pour le mois en cours. Le jour d'évaluation s'entend de 16 h (heure de Montréal) le dernier jour ouvrable de chaque mois, le 31 décembre de chaque année, et tout autre jour ouvrable ou autre jour déterminé par le gestionnaire.

En plus des honoraires de gestion, le gestionnaire a le droit de recevoir du Fonds une prime de rendement (la « prime de rendement »), calculée et comptabilisée mensuellement, et payée annuellement au rachat de parts, à l'égard de chaque série de parts offerte. La prime de rendement relève de chaque série à laquelle elle est attribuable, calculée au niveau des parts, comme suit :

- Parts de série F et J – 20 % de l'écart positif, le cas échéant, de l'excédent de la valeur liquidative de la série par part sur le seuil d'application de la prime de rendement et le taux de rendement minimal applicables de cette part à la date de paiement; lorsque cet écart est négatif, aucune prime de rendement n'est versée.
- Parts de série I – La prime de rendement, le cas échéant, est négociée individuellement avec chaque investisseur.

Le taux de rendement minimal correspond au rendement depuis le début de l'exercice d'un indice composé de titres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation situées dans 23 pays développés, libellés en dollars américains et convertis en dollars canadiens selon le taux de change de clôture quotidien de la Bourse de New York.

Le seuil d'application de la prime de rendement est fixé initialement en fonction du prix de souscription des parts et est rajusté à la hausse après chaque versement de prime de rendement. Il n'est pas rajusté à la baisse, de sorte que toute baisse de la valeur liquidative par part doit être entièrement recouverte avant que la prime de rendement soit imputée à une période ultérieure.

7. Distributions

Le Fonds compte distribuer suffisamment de son bénéfice net (y compris les gains en capital nets réalisés, s'il y a lieu) aux porteurs de parts au cours de chaque année civile pour s'assurer qu'il ne soit pas assujéti à l'impôt sur le revenu en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

À moins qu'un porteur de parts du Fonds n'en décide autrement, toutes les distributions seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série à la valeur liquidative par part de la série calculée à la date de distribution ou, si cette date n'est pas un jour d'évaluation, le jour d'évaluation suivant.

Le gestionnaire peut, à son gré, procéder à des désignations, déterminations et attributions aux fins de l'impôt à l'égard des montants (ou tranches de montants) que le Fonds a reçus, payés, déclarés payables ou attribués aux porteurs de parts à titre de distributions ou de produit de rachat. Cela s'applique également aux charges engagées par le Fonds et aux déductions fiscales auxquelles le Fonds peut avoir droit.

Fonds Mageska EcoVision

Notes annexes

Période close le 31 décembre 2025

8. Impôts sur le résultat

Le Fonds est une fiducie de fonds commun de placement à capital variable et n'est pas assujetti à l'impôt sur le résultat sur la partie de son revenu de placement qui est distribuée aux porteurs de parts, puisque ce revenu est imposable entre les mains des porteurs de parts.

De plus, les impôts sur le résultat à payer sur les gains en capital réalisés nets non distribués sont remboursables selon une formule lorsque les parts du Fonds sont rachetées. Un revenu net et des gains en capital réalisés suffisants du Fonds ont été, ou seront, distribués aux porteurs de parts de sorte que le Fonds n'aura aucun impôt à payer. Par conséquent, aucune provision pour impôts sur le résultat n'a été constituée dans les états financiers. L'année d'imposition du Fonds prend fin le 31 décembre.

Toutefois, certains dividendes et produits d'intérêts que reçoit le Fonds sont assujettis à des retenues d'impôt dans certains pays d'origine. Le résultat assujetti à ces impôts est comptabilisé avant les retenues d'impôt, et les montants correspondants sont comptabilisés à titre de charge d'impôt.

Reports prospectifs de pertes

Au 31 décembre 2025, le Fonds disposait de reports prospectifs de pertes en capital de 225 942 \$ et ne disposait pas de reports prospectifs de pertes autres qu'en capital pouvant servir aux fins de l'impôt.

9. Instruments financiers et gestion des risques

Les activités du Fonds l'exposent à divers types de risques liés à ses stratégies de placement, à ses instruments financiers et aux marchés sur lesquels il investit. Les risques comprennent le risque de marché (y compris le risque de prix, le risque de change et le risque de taux d'intérêt), le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de concentration. Le gestionnaire a établi et maintient une structure de gouvernance aux fins de la supervision des activités de placement du Fonds et surveille la conformité à l'objectif de placement et aux lignes directrices du Fonds. Ces risques et les méthodes de gestion s'y rapportant utilisées par le Fonds sont décrits ci-après.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que les variations des taux d'intérêt du marché aient une incidence sur les flux de trésorerie futurs du Fonds ou sur les justes valeurs de ses instruments financiers portant intérêt. Le Fonds est exposé à ce risque, car la valeur de ces instruments financiers peut fluctuer par suite des variations des taux d'intérêt en vigueur.

La majorité des actifs et passifs financiers du Fonds ne portaient pas intérêt au 31 décembre 2025. Par conséquent, le Fonds n'est pas directement exposé à des risques importants attribuables aux fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie à un instrument financier n'honore pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Toutes les opérations sur des titres cotés sont réglées ou acquittées sur livraison par l'intermédiaire de courtiers autorisés. Le risque de crédit lié aux créances connexes est jugé comme étant limité, puisque la livraison des titres vendus ne se fait qu'après la réception du paiement par le courtier. Les achats ne sont payés qu'une fois que le courtier a reçu les titres. L'opération sera annulée si l'une ou l'autre des parties manque à ses obligations.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenues auprès de contreparties qui sont des banques et des institutions financières notées AA par DBRS.

Au 31 décembre 2025, le Fonds n'avait pas de placements importants dans des titres de créance ou des dérivés. Par conséquent, il n'est pas exposé de façon importante au risque de crédit.

Fonds Mageska EcoVision

Notes annexes

Période close le 31 décembre 2025

9. Instruments financiers et gestion des risques (suite)

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur des instruments financiers libellés dans des monnaies autres que la monnaie fonctionnelle du Fonds fluctue en raison des variations des taux de change. Les actions étrangères sont exposées à ce risque car leurs cours, libellés dans d'autres monnaies, sont convertis dans la monnaie fonctionnelle du Fonds pour le calcul de la juste valeur.

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Fonds aux risques de change au 31 décembre 2025:

31 décembre 2025		
Type de monnaie	Risque de change \$	% du total de l'actif net %
Dollar américain	7 811 260	87,91
	7 811 260	87,91

Le Fonds investit dans des titres de capitaux propres d'émetteurs qui ne sont pas américains par l'intermédiaire de certificats d'actions américaines, qui sont libellés et négociés en dollars américains.

Même si les certificats d'actions américaines sont libellés en dollars américains, leur valeur de marché est touchée par les fluctuations des taux de change des titres de capitaux propres sous-jacents. Par conséquent, le Fonds demeure exposé au risque de change en raison de ses placements dans les certificats d'actions américaines, ce qui se reflète dans le cours de ces instruments.

Au 31 décembre 2025, si le cours de change entre le dollar canadien et les monnaies étrangères avait augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 78 113 \$.

Conformément à la politique du Fonds, le gestionnaire surveille les positions sur devises dans le cadre de la constitution globale du portefeuille et peut conclure des couvertures de change.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer des engagements liés aux rachats quotidiens au comptant de parts. Le Fonds gère le risque de liquidité en investissant la majorité de son actif dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs, qui peuvent être facilement vendus, et en conservant des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes.

Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers d'un Fonds varie en raison des fluctuations des cours (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causées par des facteurs propres à un titre ou à son émetteur ou par des facteurs touchant un marché ou un segment de marché dans son ensemble. L'exposition au risque de prix découle principalement des actions. Le risque maximum que peuvent causer ces instruments financiers correspond à leur juste valeur.

Au 31 décembre 2025, environ 91 % de l'actif net du Fonds était directement exposé au risque de prix. Si le prix de ces instruments avaient fluctué de 10 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds aurait diminué ou augmenté d'environ 0,8 million de dollars. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être significative.

Fonds Mageska EcoVision

Notes annexes

Période close le 31 décembre 2025

9. Instruments financiers et gestion des risques (suite)

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie. Le gestionnaire choisit les placements en fonction de l'objectif de placement du Fonds et, dans certains cas, le Fonds peut être exposé au risque lié à la détention d'une position concentrée dans un titre ou une catégorie d'actifs en particulier.

Le tableau qui suit résume le portefeuille de placements du Fonds par secteur au 31 décembre 2025 :

31 décembre 2025		
Secteur	Juste valeur \$	% du total de l'actif net %
Industries	4 197 335	47,24
Services publics	1 527 632	17,19
Technologie de l'information	1 091 238	12,28
Matières	779 714	8,78
Consommation discrétionnaire	436 648	4,91
Énergie	83 829	0,94
	8 116 396	91,34

10. Instruments financiers

Informations sur la juste valeur

Les actifs et passifs financiers du Fonds comptabilisés à la juste valeur ont été classés selon une hiérarchie des justes valeurs décrite à la note 4. Le tableau de la hiérarchie des justes valeurs qui suit présente des informations sur les actifs du Fonds qui étaient évalués à la juste valeur de façon récurrente au 31 décembre 2025.

Actifs financiers à la juste valeur Au 31 décembre 2025				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actions	8 116 396	–	–	8 116 396
	8 116 396	–	–	8 116 396

Au cours de la période close le 31 décembre 2025, aucun titre n'a été transféré d'un niveau à l'autre par suite du changement dans la disponibilité des cours du marché ou des données d'entrée observables sur le marché.

Fonds Mageska EcoVision

Notes annexes

Période close le 31 décembre 2025

11. Opérations de prêt de titres

Le Fonds a conclu une convention de prêt de titres avec son dépositaire. La valeur marchande globale de tous les titres prêtés par un Fonds ne peut excéder 100 % de l'actif de ce Fonds et est garantie par au moins 100 % de la juste valeur des titres prêtés, laquelle est évaluée quotidiennement à la valeur marchande. La garantie se compose principalement de titres à revenu fixe.

L'encours des titres prêtés et les garanties reçues par le Fonds se présentent comme suit :

	2025
	\$
Titres prêtés	1 236 601
Total des garanties	1 262 450

Le tableau qui suit présente un rapprochement du revenu total tiré des opérations de prêt de titres du Fonds et du revenu tiré des activités de prêt de titres présenté à l'état du résultat global.

	2025
	\$
Revenu brut tiré du prêt de titres	285
Frais de prêt de titres	(114)
Revenu net tiré du prêt de titres	171
Retenues d'impôt sur le revenu tiré du prêt de titres	-
Revenu net tiré du prêt de titres	171
Frais de prêt de titres en pourcentage du revenu brut tiré du prêt de titres	40 %

12. Dispense de l'obligation de dépôt

L'article 2.11 du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* prévoit, pour les fonds d'investissement qui ne sont pas des émetteurs assujettis, une dispense de l'obligation de déposer des états financiers annuels et intermédiaires auprès de l'autorité de réglementation compétente. Le Fonds, qui n'est pas un émetteur assujetti, se prévaut de cette dispense de l'obligation de déposer ses états financiers.

Fonds Mageska EcoVision

Notes annexes

Période close le 31 décembre 2025

13. Normes de comptabilité publiées mais non encore entrées en vigueur

Un certain nombre de normes de comptabilité nouvelles ou modifiées s'appliquent aux exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2025 et leur application anticipée est permise. Toutefois, le Fonds n'a pas adopté par anticipation les normes de comptabilité nouvelles ou modifiées dans le cadre de l'établissement des présents états financiers.

IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir

L'IFRS 18 remplacera l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. La nouvelle norme de comptabilité introduit les nouvelles dispositions clés suivantes :

- Les entités sont tenues de classer l'ensemble des produits et des charges dans l'une des cinq catégories de l'état du résultat net, à savoir « exploitation », « investissement », « financement », « activités abandonnées » et « impôts sur le résultat ». Les entités sont également tenues de présenter un sous-total nouvellement défini correspondant au résultat d'exploitation. La présentation du résultat net des entités ne changera pas du fait de l'application de l'IFRS 18.
- Les mesures de la performance définies par la direction sont présentées dans une seule et même note dans les états financiers.
- Des indications plus étoffées sont fournies sur la manière de regrouper les informations dans les états financiers.

En outre, toutes les entités sont tenues d'utiliser le sous-total correspondant au résultat d'exploitation comme point de départ du tableau des flux de trésorerie lorsqu'elles présentent les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation selon la méthode indirecte.

Le Fonds est toujours en train d'évaluer l'incidence de la nouvelle norme de comptabilité, particulièrement en ce qui a trait à la structure de l'état du résultat net du Fonds, du tableau des flux de trésorerie et des obligations d'information supplémentaires à l'égard des mesures de la performance définies par la direction. Le Fonds évalue également l'incidence de la norme sur la manière dont les informations sont regroupées dans les états financiers, notamment pour ce qui est des éléments actuellement classés dans la catégorie « autres ».

Autres normes de comptabilité

La direction évalue actuellement l'incidence des normes de comptabilité nouvelles ou modifiées qui suivent sur les états financiers du Fonds.

- *Absence de convertibilité (modifications de l'IAS 21)*
- *Classement et évaluation des instruments financiers (modifications de l'IFRS 9 et de l'IFRS 7)*